

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES POUR L'ATTRIBUTION D'UN BAIL RURAL À FERME
(Délibération n° 2025-12-04-AI10 du 4 décembre 2025)**Commune de Gombsheim (Bas-Rhin)****I. Identification et Objet**

- **Personne publique :** Commune de Gombsheim
- **Objet de la location :** Terres agricoles communales.
- **Superficie totale :** Environ 21,88 hectares (2 188,97 ares).
- **Durée du bail :** Durée légale de 9 ans.
- **Loyer :** Fixé selon l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département.
- **Fondement légal :** Articles L. 411-1 et suivants du Code Rural, notamment L. 411-15.

II. Procédure et Attribution

- **Priorité légale :** Une priorité absolue est accordée aux agriculteurs primo-installés bénéficiant des aides publiques à l'installation.
- **Critères de sélection :** En l'absence de candidat prioritaire, le choix sera opéré parmi les candidats éligibles (capacité professionnelle, contrôle des structures). L'attribution se fera selon des critères objectifs d'intérêt communal, notamment en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, de la consolidation des exploitations existantes et du projet agro-environnemental.
- **Attribution par lots :** La Commune se réserve la faculté d'attribuer la surface totale ou de la diviser en lots partiels si cela répond mieux aux objectifs de la politique agricole locale.

III. Modalités de Candidature

- **Retrait du Règlement :** Le **Règlement d'Appel à Candidatures** détaillant les critères d'éligibilité et d'attribution (Section II. B) est à retirer à la Mairie de Gombsheim (Mairie).
- **Contenu du dossier :** Se référer au règlement de consultation pour la liste exhaustive des pièces à fournir. Le dossier doit être complet et notamment justifier de la capacité professionnelle agricole.
- **Date limite de dépôt :** **Le vendredi 9 janvier 2026 à 12H00.**
- **Dépôt :** Par lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé à la Mairie.

Fait à Gombsheim, le 12 décembre 2025.

